

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 01 AVRIL 2009

Le premier avril deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt six mars deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM. DELECOLLE François, EVRARD Dominique, BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, DUCHEMIN Christian, BONNECHERE François, DUPUIS Alain, Mmes DUQUESNE Véronique, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique

Etaient absents excusés : Mmes BLANGER Corinne, JUST Christelle, LENNE Isabelle, SCHAEVERBEKE Dominique, M. Pascal SEVRETTE.

Secrétaire de séance : M. EVRARD Dominique.

Compte rendu affiché le 03 avril 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 02 MARS 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur EVRARD Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par François DELECOLLE, Maire et le compte de gestion du receveur dont le résultat est le suivant ;

Après s'être fait présenter le B.P, le B.S et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé
Section de Fonctionnement	
Dépenses	279.555,59
Recettes	300.067,06
Excédent	20.511,47

Section d'Investissement

Dépenses	66.564,62
Recettes	82.190,73
Excédent	15.626,11

EXCEDENT GLOBAL 36.137,58

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA Année N-1	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice Année N	Restes à réaliser Année N	Solde restes à réaliser Année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	M		N			R=M+N+Q
	- 48.662,59		15.626,11			- 33.036,48
Fonctionnement	A	B	C			D=A-B+C
	229.845,45	48.662,59	20.511,47			201.694,33

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	D = H+I+J
1. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008.</u> (si D en excédent).....	D= + 201.694,33
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068).....	H = + 33.036,48
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (cpt 1068).....	I
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	J= + 168.657,85
Total affecté au compte 1068.....	H+I = 33.036,48
2. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</u> (si D en déficit).....	D
Déficit à reporter (ligne 002)	

VOTE DES TROIS TAXES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2009, identiques à ceux de l'année 2008 :

Taxe d'habitation	16,25%
Foncier bâti	21,26%
Foncier non bâti	49,67%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M.14 de 147.478 euros.

BUDGET PRIMITIF 2009.

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif préparé par la commission des finances.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	463.222,33	463.222,33
Investissement	135.581,48	135.581,48

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande qui lui a été formulée par la présidente du SIVU de la crèche : Il s'agit de préciser la position du comité syndical concernant la pérennisation de contrats aidés. A la lecture du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2008 du SIVU, il apparaît que les 3 scénarios proposés par Madame la présidente n'ont pas été retenus par le comité. Les positions des communes étant divergentes, aucune politique à terme n'a été arrêtée. Cependant, il y a eu consensus pour prévoir au budget 2009 la création d'un demi-poste en remplacement d'un contrat aidé.

- François BONNECHERE informe le conseil municipal des conseils qu'il a obtenu d'un notaire concernant les termes du projet de convention présenté par l'association Picardie Vol Libre à la commune. Il apparaît notamment souhaitable de permettre à la commune de révoquer à tout moment la convention et de garantir l'accès permanent aux chemins pour les activités agricoles. Le représentant de l'association sera convié à participer à une réunion en mairie pour revoir la rédaction de ces points.

- Dominique EVRARD annonce que le SIVOM de Boves a retenu l'entreprise Eiffage pour réaliser les travaux du programme de voirie 2009-2010, travaux qui s'étaleront jusqu'à l'été. Il rappelle que les travaux de la rue de Saint Fuscien sont prévus dans ce programme.

- Véronique DUQUESNE indique que la commission « fêtes et cérémonies » a proposé, par souci d'économie, de conserver le plus longtemps possible la guirlande lumineuse du terrain scolaire, malgré ses défaillances, et de la compléter par des éléments lumineux à poser sur des candélabres.